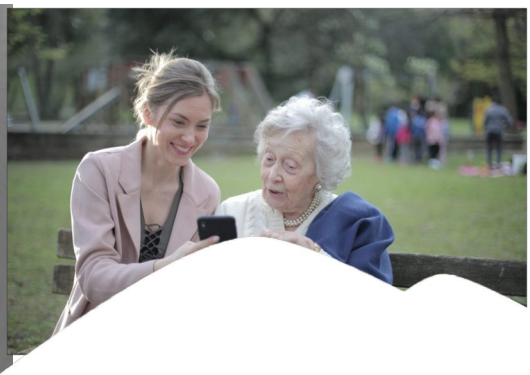
CFPPA - OFA







RNCP: 42423 | DEAES | 1 AN - NIV. 3

ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL

Apprentissage

OBJECTIFS DE FORMATION

> OBTENIR le **Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social.** Diplôme de niveau 3 (anciennement niveau V) délivré par le Ministère des Solidarités et de la Santé

> SE FORMER

Pour acquérir les compétences afin de réaliser un accompagnement au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, au mode de vie, et à permettre à la personne de définir et de mettre en oeuvre son projet de vie.

> METIERS VISES Intervenant en structure ou à domicile.

Activités: L'AES accompagne les personnes dans les actes de la vie quotidienne.

LES PLUS

+ Site exceptionnel au cœur des sucs Yssingelais Accès direct bus, parcking gratuit.
+ Etablissement à taille humaine
+ Des ateliers et plateaux techniques équipés dédiés au service à la personne
+ Partenariat avec les acteurs locaux
+ Facilité d'hebergement et de restauration (nous contacter)

INFO

> ORGANISATION

- Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (Accès également possible par la voie de la formation professionnelle continue)
- 840h de présence en entreprise et 567h minimum en centre de formation sur 10 mois
- Rythme alternance selon calendrier pré établi.

> EVALUATION - CERTIFICATION

- Evaluation orale et/ou écrite en cours de formation (contrôle continu),
- Evaluation des périodes en entreprise,
- Examen final organisée par la DREETS.

> POURSUITE D'ETUDES

DE Aide-soignant, Assistant de soins en gérontologie, DE Auxiliaire de puériculture, DE Moniteur-Educateur

NOS INDICATEURS (pour 2025)

Réussite : 100 %

Satisfaction : 80 %

Insertion : 100 %

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur :
https://www.lyceegeorgesand.com/campus/letablissement/lycee-georges-sand/le-cfppa-ufa/

Certificateur: Ministère chargé de la solidarité
Date enregistrement certification: 01/09/2026
Date échéance certification: 31/08/2027

CFPPA - OFA

CONTENU FORMATION

- DF1: Accompagner la personne dans les actes essentiels de sa vie quotidienne. (112h).
- DF2: Accompagnement de la personne dans les actes de sa vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité, (91h).
- DF3: Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne , (105h).
- DF4: Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention (147h).
- DF5: Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne (91h) bloc de comptéences équivalent au bloc 5 du DE Aides soignant et du DE Auxiliaire de puericulture.
- AFGSU 21 heures.
- Stage pratique 840 heures.

MODALITES

> PRE-REQUIS / SELECTION

- Aptitude physique à occuper un emploi en contact avec les personnes.
- Projet validé dans le secteur des services à la personne .
- Avoir moins de 30 ans à la signature du contrat.
- Avoir réussi la sélection orale.

> INSCRIPTION

- Attestation d'engagement de l'employeur ou contrat d'apprentissage.
- Dossier d'inscription.
- Démarrage de la formation en Janvier

Les dates précises peuvent varier d'une session à l'autre, nous contacter

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite conformément à la règlementation en vigueur.

LES SPECIFICITES

+ INDIVIDUALISATION PARCOURS

- Réduction de parcours (dispense) possible en fonction des diplômes obtenus

+ MODALITES PEDAGOGIQUES

- Les séquences pédagogiques sont construites à partir de temps de face à face, visites, témoignages et études de cas, mises en situation sur plateaux techniques, temps d'individualisation et de professionnalisation

- L'alternance a une place essentielle dans la formation puisque l'acquisition de compétences est co-évaluée par le centre et le site qualifiant. Les évaluations sont consignées dans le livret de formation qui constitue entre autre l'outil de validation du diplôme

COÛT - REMUNERATION

> Prise en charge assurée par l'OPCO
> Niveau de Prise en Charge: **7589€**
> Prévoir une tenue de travail adaptée

> REMUNERATION APPRENTI

Age	1ère année	2ème année
16 - 17 ans	27% du SMIC	39% du SMIC
18 - 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC
21 - 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC
26 ans et +	100% du SMIC	100% du SMIC

Attention les pourcentages peuvent varier en fonction de la convention collective de la structure employeuse

> **Des aides pour l'employeur** sous conditions

CONTACT

> Hervé PATARIN - 04.71.65.70.69
> cfppa.yssingeaux@educagri.fr



CFPPA - OFA
Yssingeaux

50 impasse les Epicéas - BP 41
Choumouroux
43200 YSSINGEAUX
Tel: 04.71.65.70.69
cfppa.yssingeaux@educagri.fr
/www.lyceegeorgesand.com

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

EPLEFPA du Velay Yssingeaux

La Région Hp Formation